



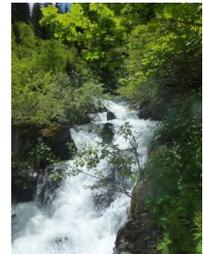
15 juillet 2020

## ANNEXES DU COMMUNIQUÉ

### Quelques exemples d'actions à financer

#### **Nant Bénin (dernier torrent libre de la Tarentaise) :**

25 000 € - Enlèvement d'une buse - Etude de l'ADN environnemental des diatomées  
- Etudes des services écosystémiques



#### **Les Rivières Rouges (Eldorado Niçois) & l'Estéron**

60 000 € La Roudoule, le Cyan, la Clue d'Amen, Vallon de Cantelet, l'Estéron, - Etude de l'ADN environnemental des diatomées - Etude des services écosystémiques - Etude canyoning - Etude du fonctionnement hydrogéologique des rivières.



#### **Le Léguer (seul fleuve côtier breton où remonte le saumon) :**

20 000 € - Chantiers d'arrachage de Balsamine de l'Himalaya (plante exotique envahissante) - le « Léguer en fête », un festival estival pour animer la vallée et faire connaître ses richesses



### **Le Rif Garcin (perle de torrent des écrivains) :**

35 000 € - Nettoyage de la décharge de la Poyat - Réhabilitation des habitats des poissons au niveau du Pont des Oules.



### **L'Arvière (rivière karstique et atypique du Valromeys) :**

60 000 € - Protocole d'éradication de la renouée du Japon - Découverte de l'Arvière : enlèvement des buses et remise à ciel ouvert.



### **Le Fangu et le Travu (fleuves corses exceptionnels) :**

50 000 € - Photos subaquatiques - Etude de l'ADN environnemental des diatomées - Etude sur la capacité de charges : mesurer la capacité de l'écosystème de la rivière à se régénérer après la saison touristique



### **Le Galeizon : (seule rivière labellisée d'Occitanie)**

28 000 € : hélitreuillage des carcasses de voitures à Lamélouze et Saint-Martin de Boubaux - Action sur la continuité écologique sur l'élimination de seuils à l'aval de Cendras.

504 000 € à financer pour tout le projet d'enlèvement de seuils



## Tout savoir sur les programmes d'action

Les programmes d'action de conservation et de restauration conditionnent l'obtention du label. Adossés sur la durée du label (4 ou 5 ans), ils comportent différents volets : travaux de restauration, enlèvement de seuils, études, sensibilisation des publics, surveillance de la faune et de la flore, nettoyage de berges, arrachage ou traitement des plantes invasives, protection des espèces endémiques,... Les montants des programmes d'action de conservation s'élèvent en moyenne à 600 000 €/rivière. Les actions sont financées par les agences de l'eau, les départements, parfois la région, les fédérations de pêche et les mécènes, particuliers ou entreprises.

## CONTACTS

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/>

Denis CAUDRON : Développement du Réseau et des partenariats : 06 85 31 40 06 - [denis.caudron@rivieres-sauvages.fr](mailto:denis.caudron@rivieres-sauvages.fr)

Mélanie Taquet : Chargée de mission sur le territoire Rhône Méditerranée Corse [melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr](mailto:melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr)

Marie Pierre MEDOUGA : Communication, Mécénat et Relations médias 06 22 78 71 38 - [Communication@rivieres-sauvages.fr](mailto:Communication@rivieres-sauvages.fr)